

Chantiers collectifs du Lunévillois

Familles Rurales Services (FRS) est une Association Intermédiaire qui a vu le jour en août 1987. Elle a pour objet principal l'embauche de personnes exclues durablement du marché de l'emploi, pour les mettre à disposition d'utilisateurs (particuliers, collectivités, entreprises ou associations). Les activités s'exercent principalement en milieu rural, où l'association dans les années 90, est identifiée très rapidement par les acteurs sociaux et les élus de ses territoires d'intervention comme un outil indispensable dans l'accompagnement des personnes fragilisées par des années de galère. C'est ainsi que le dispositif «Chantiers collectifs» est né. L'ensemble des acteurs locaux s'est mobilisé en inscrivant cette action dans les dynamiques intercommunales, afin que ces chantiers soient le premier support sur lequel il faut prendre appui afin de rendre possible l'accompagnement des personnes vers l'insertion.



Le travail

Les équipes de FRS interviennent dans les différentes communes adhérentes aux Communautés de Communes pour des travaux très diversifiés tels que : nettoyage et aménagement des berges de rivières, des sentiers de randonnées, rénovation et entretien du petit patrimoine communal notamment les fontaines, calvaires, lavoirs, murs en pierres sèches. De mars à septembre les chantiers sont essentiellement occupés à l'entretien des espaces verts ainsi qu'à la réalisation et à l'entretien des massifs fleuris. L'hiver est réservé aux travaux forestiers (abattage, façonnage, élagage, ...) et aux travaux d'intérieur (second œuvre).

Le public

Sur une l'année, Familles Rurales Services salarie et accompagne une soixantaine de personnes à mi-temps dans le cadre des contrats aidés de l'Etat. Les futurs salariés sont orientés par les partenaires de l'association. Ce sont des hommes et des femmes entre 18 et 55 ans avec des parcours de vie chaotiques qui ont peu ou pas d'expérience professionnelle sinon quelques emplois précaires. Ces personnes sont toutes bénéficiaires du RMI. Avant leur arrivée sur le chantier, en fonction de leurs situations et de l'accompagnement à mettre en place, la durée du contrat varie entre 6 et 24 mois.

Le dispositif

Les chantiers de l'association sont conventionnés au titre des Ateliers et Chantiers d'insertion. Ils bénéficient d'un conventionnement validé par le CDIAE de Meurthe et Moselle. FRS a également passé une convention avec le Conseil Général pour l'accompagnement des bénéficiaires du RMI. Les financeurs et l'ensemble des partenaires se réunissent lors de comités de pilotage afin de vérifier le bon déroulement de l'action et la coordination indispensable pour faire évoluer les situations socioprofessionnelles des salariés en insertion.

Un comité technique se retrouve tous les trimestres afin d'examiner l'évolution des parcours des bénéficiaires et d'opérer les ajustements nécessaires.

Contactez Familles Rurales Services :

Directrice :

Anna PFRIMMER

6, rue de la République
54140 JARVILLE

Tel 03 83 54 86 80

Fax 03 83 54 86 81

frs-fri@wanadoo.fr





les partenariats

Les partenaires financiers :

L'Etat, le Conseil Général 54, les collectivités locales, les organismes publics, les associations, les Syndicats Intercommunaux, le Plie.

Les partenaires de L'IAE :

- Les Entreprises d'Insertion implantées sur le territoire pour prolonger le parcours initié au sein du chantier et continuer le travail de professionnalisation ;
- Les Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion afin de permettre à la personne de se familiariser aux contraintes et aux obligations demandées par le secteur de l'entreprise, mais également tester les compétences de la personne dans un domaine d'activité déterminé ;
- Les organismes de formation spécialisés dans les publics accueillis au sein des structures de l'IAE ;
- Les autres opérateurs ACI : dans le cadre de la « gestion de Parcours » afin d'optimiser de façon pertinente cette gestion pour les publics résidant sur les territoires communs aux associations d'insertion ;
- Les acteurs adhérents à l'association régionale **CHANTIER école** Lorraine notamment dans une recherche de qualité des actions menées.

à retenir

Formation et information, une priorité. Les salariés bénéficient d'un certain nombre de formations collectives : sauveteur secouriste du travail, utilisation et entretien des tronçonneuses, initiation à la taille d'arbres fruitiers.

Pour tous un socle commun est mis en place. Il consiste à retravailler le CV, la lettre de motivation, les techniques de recherche d'emploi, l'entretien téléphonique pour contacter ou relancer un employeur potentiel. Les conseillères utilisent l'outil vidéo pour des simulations d'entretiens d'embauche afin de familiariser les personnes à ce genre d'exercice. Puis sont organisées des visites à l'ANPE pour découvrir les différents outils à la disposition des demandeurs d'emploi et des visites en entreprises et dans les centres de formation pour une présentation complète des métiers et des formations.

Pour répondre aux questionnements de la vie courante, les salariés bénéficient de séances d'information sur le crédit à la consommation, le surendettement, le parcours de supermarché et ses pièges, la consommation et l'économie d'énergie, la gestion de son budget sur une base informatique, le classement des papiers et leur durée de conservation.

accompagnement de l'action

L'accompagnement socioprofessionnel sur les chantiers collectifs est réalisé de façon individuelle. Cependant les conseillères en insertion utilisent la dynamique des opérations collectives menées avec de nombreux opérateurs pour dédramatiser les situations et ainsi favoriser des prises de conscience à travers les thèmes abordés lors des actions collectives.

Les actions d'accompagnement professionnel démarrent à l'entrée de la personne sur le chantier. Une première rencontre tripartite a lieu entre le référent, le salarié et la conseillère en insertion. Les axes de travail prioritaires sont définis et un calendrier de mise en œuvre est élaboré. Un document écrit formalise les engagements réciproques. Les conseillères apportent le soutien nécessaire dans le cadre du projet professionnel mais également dans la résolution des problèmes freinant l'insertion. Elles orientent éventuellement vers les organismes compétents (santé, garde des enfants, ouverture de droits divers, ...).

évaluation de l'action

L'action est évaluée à deux niveaux :

Pour la fonction sociale, sont pris en compte :

- les écarts constatés entre les objectifs à réaliser et ceux réellement atteints par rapport au public accompagné,
- l'analyse des outils, des procédures,
- les indicateurs de qualité : le nombre de sorties positives, de formations, l'absentéisme, la satisfaction du personnel en insertion, la communication interne et externe, la notoriété de l'association sur les territoires,
- la qualité du partenariat,
- la qualité des travaux (satisfaction des donneurs d'ordre et fidélité),
- la satisfaction, l'épanouissement du personnel permanent dans son travail, le moral des équipes (entretien annuel / contrat d'objectif).

Pour la fonction économique, sont pris en compte la situation financière du dispositif et l'analyse de celle-ci avec l'expert comptable.